



Messages téléphoniques et routine de l'élève

Afin de favoriser un climat propice aux apprentissages dans les classes, les appels téléphoniques s'adressant au personnel des quatre immeubles doivent être faits au secrétariat, au **450 773-0260**. La secrétaire acheminera les messages aux personnes concernées aux heures de récréation.

Par mesure de sécurité, il est très important :

- de respecter l'horaire de classe, d'éviter les retards;
- de motiver l'absence de votre enfant en avisant le secrétariat au **450 773-0260**, par courriel : sec.aux-quatre-vents@cssh.gouv.qc.ca, par le portail Mozaïk ou par un billet remis à l'enseignant. Pour tout changement de dernière minute (urgence), vous devez communiquer avec le secrétariat **avant 13h30**.



Parents et visiteurs

- Vous devez téléphoner au secrétariat **AVANT** de vous présenter dans les immeubles.
- Pour des raisons de sécurité et de conditions d'apprentissage, il est possible que personne ne vienne ouvrir la porte de l'immeuble si vous n'êtes pas attendus.
- **Il est interdit de circuler dans les immeubles.**
- **Il est interdit de circuler entre les autobus.**

Identification des adultes venant chercher un enfant (départ d'un enfant)

Le personnel de l'école ne laissera pas partir un enfant avec un adulte autre que son parent sauf si les deux conditions suivantes sont réunies :

1. Le secrétariat ou le titulaire aura été informé avant 14 h du nom de l'adulte qui viendra chercher l'enfant ainsi que du lien avec celui-ci (grands-parents, voisin, tante...).
2. L'adulte devra prouver son identité en se présentant au secrétariat s'il n'est pas reconnu par le personnel.

Si ces 2 conditions ne sont pas respectées, nous garderons l'enfant à l'école jusqu'à ce qu'une entente soit prise avec le parent. Selon la situation, l'enfant pourra être dirigé vers le SDG.

Avant de laisser partir un enfant avec un adulte autorisé mais qui n'est pas celui qui vient le chercher habituellement (ex : parents séparés), nous contacterons le parent qui a la garde à ce moment-là pour l'informer de la situation.

Présence dans la cour

Par mesure de sécurité, **aucun adulte** autre que le personnel de l'école n'est admis dans la cour sans l'autorisation de la direction.

Merci de comprendre que ces mesures visent à donner le meilleur service possible à vos enfants.

La direction